



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ARRÊTÉ DIECCTE-2019-03**  
**portant désignation des membres du comité technique de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion**

Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion, par intérim,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié relatif à la création des comités techniques des services déconcentrés des DIRECCTE/DIECCTE/DCSTEP ;

Vu les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018,

**ARRETE**

Article 1er

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès du directeur des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion par intérim :

**En qualité de membres titulaires :**

**En qualité de membres suppléants :**

**au titre de CGT-SOLIDAIRES :**

**au titre de CGT-SOLIDAIRES :**

Suzie PFISTER  
Didier BILLAUD  
Dominique ALAVIN  
Nicolas MARTIN  
Sonia ZAHM  
Henri PALAO

Philippe RAGUENEZ  
Nicolas LAMORLETTE  
Anne BOITEUX  
Valérie BALAY  
Christophe LEPAGE  
Corinne BOYER

**au titre de l'UNSA :**

Sylvie SAM-LONG  
Eric FAURE

**au titre de l'UNSA :**

Lydie POUSSEAU  
Pascal LEBON

Article 2

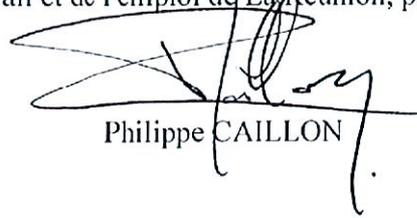
Le mandat des membres du comité technique entrera en vigueur à compter du 17 janvier 2019.

Article 3

Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait le 03 janvier 2019

Le Directeur des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de La Réunion, par intérim



Philippe CAILLON